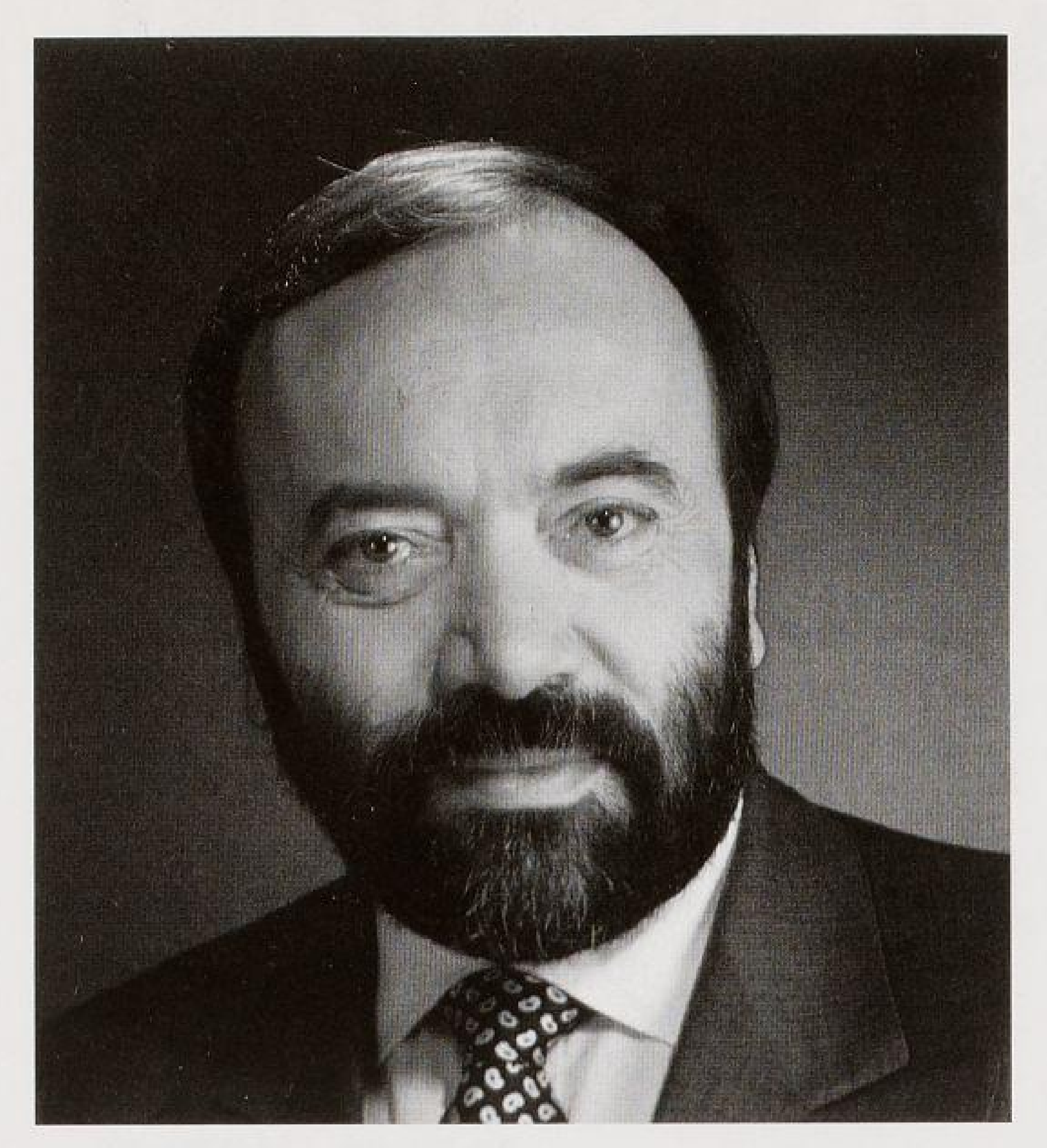


GASTON FRANCO

49 ans, marié, une fille
Maire de Saint-Martin Vésubie,
Vice-Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes,
Directeur du Tourisme de la ville de Nice

SUPPLÉANT

JEAN SASSONE

61 ans, marié, une fille
Adjoint au Maire de Nice,
Vice-Président de l'Office Niçois des Personnes Agées,
Membre de la Commission d'Aide Sociale du 14e canton,
Membre du Conseil Communal de la prévention de la délinquance.

Candidat unique de l'opposition nationale RPR-UDF

Chère Madame,
Cher Monsieur,

Le 21 mars prochain, vous allez décider pour 5 années, de la politique qui va être conduite dans notre pays.
Cette échéance doit nous permettre de mettre un terme à la catastrophique expérience socialiste qui nous a tant humiliés, discrédités, affaiblis.
Une nouvelle majorité, issue du R.P.R. et de l'U.D.F. assurera, dans quelques jours, le redressement de la FRANCE, plus personne n'en doute aujourd'hui.
Nos problèmes : montée du chômage et de l'insécurité, immigration clandestine, crise de l'éducation, dégradation des conditions de vie, inquiétude sur la santé et sur les retraites, ne sont pas le fruit d'une fatalité, ils sont le résultat d'une mauvaise politique !
Dans chaque secteur, et malgré les difficultés, il y a des actions à entreprendre pour améliorer la situation :
– Une politique de bonne gestion et de baisse des impôts pour permettre aux entreprises d'embaucher, améliorer les salaires et garantir la protection sociale.
– La relance du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics, essentiel pour l'économie de notre département.
– Une politique ferme de lutte contre l'insécurité, l'immigration clandestine, une confiance renouvelée dans notre justice et notre police.
– La mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire pour améliorer la vie dans nos villes, redynamiser notre monde rural et toute notre montagne.
Nous avons fait la preuve, entre 1986 et 1988, qu'une telle politique était possible. Nous réussirons, ensemble, à reprendre en main notre destin car la France n'est pas un pays qui se résigne.
Les futurs responsables de notre pays m'ont accordé leur soutien et me témoignent leur amitié. En me donnant l'investiture unique de l'union de l'opposition nationale, ils se sont engagés à soutenir mon action en faveur de notre circonscription.
Mon enracinement local, mon expérience politique et professionnelle, celle de mon suppléant, de mon ami Jean SASSONE, Adjoint au Maire de Nice, vous garantissent une action, une présence sur le terrain, à vos côtés, sans défaut.
Avec votre confiance, nous conduirons cette politique de réforme et de redressement national, pour le plus grand bien de notre grande et belle circonscription.
Bien à vous.

Gaston FRANCO

République Française - Département des Alpes-Maritimes - Ve circonscription - Elections législatives des 21 et 28 mars 1993

Vu le candidat.

AVEC CHRISTIAN ESTROSI

Ils soutiennent

GASTON FRANCO

RPR-UDF

Jacques CHIRAC **Edouard BALLADUR**
Charles PASQUA **Jean-Claude GAUDIN**
François BAYROU **Alain JUPPE**

Seul un député proche du futur gouvernement RPR-UDF pourra assurer demain le renouveau de Nice et du Haut-Pays.

- *Pour lutter contre l'immigration et rétablir la sécurité avec Charles PASQUA.*
- *Pour que notre circonscription bénéficie enfin de l'aide de l'Etat pour réaliser les grands équipements essentiels (percée alpine, doublement de la RN 202 et de la voie rapide, modernisation du chemin de fer de Provence, pénétrante du Paillon...).*
- *Pour une véritable politique en faveur du monde rural et de toute la montagne.*
- *Pour défendre la qualité de la vie : réhabilitation de la cité des Moulins et du quartier Saint-Augustin, aménagement cohérent de la Plaine du Var, desserte des collines, revalorisation de la Madeleine.*

NICE-MATIN CONDAMNÉ

Ordonnance de référé - 9 mars 1993 - Président du Tribunal de Grande Instance, en présence du Procureur de la République.

Déclaration du Procureur de la République : **"(...) l'article incriminé constitue dans le contexte actuel (...) un véritable lynchage médiatique".**

Décision du T.G.I. : Condamne Nice-Matin à diffuser le communiqué suivant :

"Le Président du Tribunal de Grande Instance de NICE a, en application de l'article 9-1 du Code Civil, ordonné, par ordonnance de référé en date du 9 mars 1993, que soit diffusé le communiqué suivant : Dans un article du 27 Février 1993, le journal NICE MATIN a présenté Gaston FRANCO, candidat aux élections législatives dans la cinquième circonscription de NICE, comme étant impliqué dans une affaire de fausses factures liées à une information judiciaire.

(...) Il est rappelé que Gaston FRANCO **ne peut être présenté comme étant coupable des faits mentionnés dans cet article et qu'il n'est nullement concerné par l'information judiciaire actuellement en cours non plus que par une autre procédure pénale distincte en liaison notamment avec les activités de l'Association RADIO BAIE DES ANGES**.

NICE MATIN a violé la loi en procédant à la publication de l'article".